

Une perspective historique

XIX^e-début XX^e siècle

L'alliance étroite entre le féminisme et le libéralisme est une caractéristique belge qui privilégie d'emblée une démocratisation globale de la société et une émancipation vis-à-vis de l'Église. Même si certains calculs opportunistes ont pu jouer, il est certain que le féminisme n'aurait pas pu voir le jour sans la laïcité.

CATHERINE JACQUES

Dans un article consacré principalement à la question du voile, Marc Jacquemain se fonde en partie sur des arguments historiques pour étayer son opinion : la laïcité radicale se préoccupe bien moins des droits des femmes que de l'usage qu'elle peut en faire pour lutter contre la religion. Sans aborder la question du voile, qui constitue un débat distinct en raison de contextes historiques radicalement différents, je reviendrai ici brièvement sur la nature des relations entre le féminisme et la laïcité au XIX^e siècle-début XX^e siècle, la question n'étant pas, à cette époque, de savoir si « la laïcité était si favorable aux femmes », mais *bien si le féminisme belge aurait pu se développer en dehors de la laïcité.*

LE CONTEXTE DU FÉMINISME

Au XIX^e siècle, l'Église catholique est omniprésente dans la société belge et une frange activiste, ultramontaine, réclame la suppression de certaines libertés modernes garanties par la Constitution. Son programme vise très clairement à imposer la suprématie de l'Église sur l'État. L'Église dispose alors d'atouts énormes : elle exerce un quasi-monopole sur l'enseignement, particulièrement celui des filles, sur les soins de santé et sur la philanthropie. Elle imprègne l'ensemble de la société et de la vie politique, et impose sa conception des relations de genre fondée sur la hiérarchie des sexes et la distribution des rôles. L'enseignement qu'elle propose aux filles est rudimentaire et l'accent est

mis sur la religion. Maintenus dans l'ignorance et les préjugés, les femmes reproduisent elles-mêmes leur propre sujétion, et ce cercle vicieux est dénoncé précocement. Dès 1834, dans *De la condition sociale des femmes au XIX^e siècle et de leur éducation publique et privée*, Zoé de Gamond assimile instruction et émancipation, véritable idée cardinale du féminisme belge. Mais Zoé meurt en 1854. Sans appui et sans fortune, elle n'a pas pu réaliser son projet d'offrir aux filles une instruction plus solide. Dix ans plus tard, ce souhait est concrétisé par sa fille, Isabelle Gatti de Gamond.

Qu'est-ce qui a permis, dans un intervalle si bref, qu'Isabelle, à peine âgée de vingt-quatre ans, autodidacte sans fortune, ait réussi là où sa mère, pédagogue confirmée, avait échoué ? Qu'elle ait pu jeter les bases d'un enseignement féminin laïque et neutre, qui a essaimé dans tout le pays et provoqué l'envol du féminisme belge ?

DES PRÉOCCUPATIONS LIBÉRALES POUR LES FILLES ANTÉRIEURES AU FÉMINISME

Comme toujours en histoire, le contexte joue un rôle majeur. Les préoccupations libérales — donc à l'époque laïques — en matière d'enseignement sont antérieures à tout féminisme organisé. Présentes dès l'origine, elles prennent un tour aigu vers 1850, avec l'apparition au sein du parti d'une frange radicale, nettement antireligieuse (le jeune libéralisme) et l'intensification des luttes idéologiques entre catholiques et libéraux. Les libéraux prennent conscience du danger que représente le monopole des couvents dans l'éducation des filles, du danger d'un divorce idéologique au sein des couples et de l'influence des femmes, restées catholiques, sur leurs enfants (et même sur leurs maris).

L'éducation des filles est mise à l'ordre du jour de la maçonnerie dès 1854 et, pendant dix ans, les débats se multiplient, dans les loges, mais aussi dans le monde profane. Le but est double : soustraire les femmes à l'influence du clergé, mais aussi leur offrir une éducation éclairée et scientifique ; l'instruction étant, dans le programme libéral, le pivot de tout progrès social, tant pour les hommes que pour les femmes, toutes classes sociales confondues.

Des maçons progressistes, souvent dans le sillage d'une jeune génération à l'ULB, se font les champions d'un enseignement féminin secondaire de qualité. Un peu partout en Belgique, des libéraux radicaux se mobilisent, donnent des conférences en faveur d'une éducation des femmes en rapport avec les projets du temps. La *Revue trimestrielle*, organe de combat du jeune libéralisme (fondé en 1854 par Eugène Van Bommel, futur recteur de l'ULB), soutient *L'Éducation de la femme* (1862-1864), périodique fondé par Isabelle Gatti de Gamond. En 1865, Charles le Hardy de Beaulieu affirme : « Cette prétendue infériorité native du sexe féminin [...] n'est que l'effet d'un système d'instruction vicieux¹. »

¹ *Revue trimestrielle*, 1865, t. XLVI, p. 130.

Si cette mobilisation trouve sa source dans l'anticléricalisme, elle témoigne aussi d'un réel souci pour l'instruction des filles. Ces hommes (une poignée agissante) n'épargnent pas leurs efforts pour convaincre les tièdes et entraîner l'ensemble de leur parti. L'émancipation des femmes n'est pas le seul point à leur agenda. Et parallèlement, le jeune libéralisme noue des alliances avec les autres mouvements d'émancipation de l'époque : le mouvement flamand (Vlamingen Vooruit) et le mouvement ouvrier.

En même temps, les premières sociétés rationalistes (L'Affranchissement 1857, Les Solidaires 1859, La Libre Pensée 1863), anticléricales et antireligieuses, appliquent pour la première fois une stricte égalité parmi leurs membres, hommes et femmes. En 1864, La Libre Pensée se mue en « association pour l'émancipation des consciences par l'instruction et l'organisation des enterrements civils ». L'année suivante, elle est à l'origine de la Ligue de l'enseignement, qui proclame : « l'instruction est un droit pour les femmes aussi bien que pour les hommes². » Une section, consacrée à l'enseignement des filles, est présidée par Auguste Couvreur, particulièrement actif en loge.

Le contexte est donc favorable, et le véritable coup d'envoi est donné en 1864 par la Ville de Bruxelles dont le conseil communal décide, à l'unanimité, de créer « un enseignement moral, scientifique et professionnel » pour les filles³. Les cours d'éducation pour jeunes filles s'ouvrent rue du Marais dès octobre 1864, et sont confiés à Isabelle Gatti. Ils proposent aux filles de cinq à dix-huit ans un parcours atypique, couvrant en gros le programme des études primaires et secondaires, ce qui permet d'échapper aux contraintes de la loi de 1842 (qui rend le cours de religion obligatoire, de même que le contrôle de l'école par le clergé) et de fonder le premier enseignement laïque et neutre dont la finalité est « l'affirmation du libre examen appliqué à l'éducation des filles⁴ ». L'instruction religieuse, affaire privée, est laissée au soin des familles. En ce sens, l'éducation des filles est en avance sur l'enseignement des garçons, comportant toujours, au niveau primaire et moyen, un cours de religion obligatoire (lois de 1842 et 1850). Cette alliance du féminisme et du libéralisme a souvent été interprétée comme un avatar de la lutte clérico-libérale, mais si le contexte est bien la lutte contre les empiètements de l'Église sur la société civile, il serait abusif de le limiter à un simple opportunisme de la part des laïcs.

En effet, de cette alliance originelle, le féminisme sort largement bénéficiaire. Pour les libéraux, le « gain » est idéologique (rétablir l'unité de la famille libérale), mais peu rentable électoralement dans l'immédiat (les femmes ne voteront qu'au XX^e siècle). En revanche, leur adhésion — même sans sous-estimer la part d'intérêt à long terme — indique tout au moins qu'ils étaient persuadés que les femmes *pouvaient* et *devaient* être instruites — ce qui nous paraît évident aujourd'hui, mais qui constitue une solide rupture avec les préjugés du temps.

2 *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, 1865-1866, p. 3

3 *Bulletin communal de la Ville de Bruxelles*, 1864, p. 373.

4 Citation dans Gubin Éliane & Piette Valérie, *Emma, Louise, Marie. L'université de Bruxelles et l'émancipation des femmes (1830-2000)*, Gief/Service des archives, ULB, 2004, p. 41.

En revanche, les féministes, elles, avaient tout à gagner de cet accord : sans l'appui d'hommes influents, elles ne disposaient ni de moyens ni de relais pour se faire entendre dans l'espace public. Au milieu du XIX^e siècle, ce *winner* (à géométrie variable au cours du temps) penche alors très nettement en leur faveur.

LA MARCHÉ VERS UN FÉMINISME ORGANISÉ (1892)

Choisie par l'administration communale pour diriger le nouvel établissement, Isabelle Gatti de Gamond mènera pendant plus de trente ans un parcours sans faute, avec l'aide de libéraux progressistes et malgré la réticence de libéraux doctrinaires. Élargissant et diversifiant les programmes, Gatti parvient à créer, en 1894, une section préparatoire à l'université. En fin de compte, cet établissement dont le but initial était de soustraire les filles de la bourgeoisie libérale à l'emprise de la religion, pour en faire des futures femmes et mères « éclairées » et des alliées potentielles du libéralisme, a permis aussi à bon nombre d'entre elles de s'émanciper bien plus que ne le souhaitaient les initiateurs du projet ! Entretemps, érigés en modèle, les cours d'éducation ont essaimé, à Bruxelles et dans d'autres villes libérales. En moins de dix ans (1864-1873), vingt établissements sont créés dans le pays, formant un véritable réseau d'enseignement laïque. L'alliance entre la laïcité et le féminisme se soude de plus en plus sous le coup des attaques violentes et brutales des catholiques contre « la fille Gatti ». Et quand les catholiques reviennent au pouvoir (1870, 1884) et qu'ils tentent de fermer les « écoles de filles sans Dieu », la mobilisation libérale s'organise pour les soutenir financièrement (denier des écoles). Dans un milieu laïc présentant un spectre important de nuances politiques, sociales et économiques, mais acquis aux théories du « laisser-faire, laisser passer », l'intervention vigoureuse (et couteuse) en faveur d'un enseignement laïque des filles a *in fine* dépassé de loin la seule stratégie politicienne ; parce qu'il s'est trouvé, parmi ces hommes, un certain nombre de convaincus de la nécessité de réduire les inégalités sexuées, au plan éthique et politique, mais aussi en termes de développement économique et social.

On oublie trop souvent que ce programme d'émancipation par l'éducation ne visait pas seulement l'enseignement général (somme toute élitiste), mais aussi les filles des classes moyennes pour qui est fondé en même temps le premier enseignement professionnel en Belgique (à l'instigation du banquier Bischoffsheim et du gouvernement Rogier-Frère). Calqué sur le modèle des écoles professionnelles créées à Paris par l'ancienne fouriériste Elisa Lemonnier, cet enseignement, qui connaît un certain succès, se développe dans le pays. Sous le couvert d'un préparation, entre autres, à des métiers féminins (coupe, couture), cet enseignement est souvent sous-estimé, mais c'est oublier qu'il offre aux filles une formation *théorique générale* et une formation pratique, alors qu'il n'existait jusque-là pour elles qu'un apprentissage sur le tas en usine ou en atelier tandis qu'il existe un enseignement industriel pour garçons depuis 1833. Enfin il vise explicitement à permettre aux femmes « de

trouver un travail rémunérateur », à contrecourant de la vision de l'époque qui les destine au foyer.

Très vite, ce réseau d'enseignement laïque pour filles devient une pépinière de militantes, issues du sérail laïque et en contact étroit avec lui. C'est ce même milieu, composé d'*hommes et de femmes*, qui crée, en 1892, en réponse au refus d'inscription au barreau de Marie Popelin, première diplômée en droit, la Ligue belge du droit des femmes, première association féministe structurée en Belgique, présidée par Hector Denis et animée par le premier théoricien du féminisme belge, le jeune avocat Louis Frank. Malgré ses origines très marquées, ce premier féminisme se déclare neutre, a-politique et interclassiste s'appuyant sur le crédo de l'oppression commune des femmes. Cette volonté fédératrice, neutre et interclassiste, est en total porte-à-faux avec la société en proie aux divisions politiques et à la lutte des classes. Dès sa naissance, avec le recul chronologique, ce mouvement apparaît comme une utopie, une aberration destinée à l'échec. Échec d'autant plus prévisible que les féministes elles-mêmes sont rattrapées par les réalités sociales et se divisent en : un féminisme *laïque*, un féminisme *socialiste* et un féminisme *chrétien*.

Désormais le mouvement interfère directement dans la vie politique, par le biais de ses membres masculins qui portent ses revendications à la Chambre. Ce qui lui vaut d'être automatiquement étiqueté de *laïque*, par contraste avec le féminisme chrétien fondé en contrefeu dès 1902. Mais l'origine sociale du premier mouvement (classes moyennes supérieures) lui vaut aussi l'inimitié du POB qui joue de la lutte des classes. Dès le début du XX^e siècle, le féminisme est traversé par la même polarisation que la société belge et l'allégeance des groupes chrétien et socialiste à leur parti respectif érige le féminisme laïque, proche des libéraux, en moteur principal de l'émancipation féminine. Les liens tissés naguère sont toujours les mêmes (milieux libres-penseurs, loges maçonniques, ULB), c'est là que le mouvement trouve ses appuis les plus solides.

Au lendemain de la Première Guerre, le féminisme laïque se divisera lui-même en une aile modérée, *majoritaire car pluraliste (en continuation de l'Union sacrée de 1914)*, réclamant, non plus l'égalité des sexes, mais l'amélioration de la condition féminine, sur la base de la maternité reconnue comme *fonction sociale*. Les radicales, minoritaires, formées d'une nouvelle génération souvent universitaire et engagée dans la vie professionnelle, défendent une vision universaliste, à savoir que toute différence sexuelle doit s'effacer face à la qualité d'être humain. Sur le plan juridique, économique et politique, elles réclament l'égalité complète et s'efforcent d'obtenir l'égalisation des droits des hommes et des femmes. Elles intègrent ce combat dans un projet plus vaste de démocratisation de la société belge. Elles sont toujours étroitement associées au camp laïque, se retrouvant cette fois dans ses deux versants, libéral et socialiste. Elles se retrouvent à la Ligue de l'enseignement, mais surtout au Droit humain (obédience mixte créée en 1912 sous l'impulsion d'hommes comme Henri Lafontaine, sénateur socialiste et prix Nobel de la paix en 1913, et Auguste Couvreur) toujours à l'avant-garde des questions sociales intéressant les femmes, comme celle de la maternité consciente dès les années 1930.

Bibliographie

Gubin É et Piette V., *Isabelle Gatti de Gamond 1839-1905. La passion d'enseigner*, Éd. Gief/ULB, 2004.

Gubin É et Piette V., *Emma, Louise, Marie... L'ULB et l'émancipation des femmes (1834-2000)*, ULB, Fief/Service des archives, 2004.

Jacques C., « Le féminisme en Belgique de la fin du XIX^e siècle aux années 1970 », *Courrier hebdomadaire* du Crisp, n° 2012-2013, 2009.

Jacques C., « Sans homme point de salut ? Les relais masculins du mouvement féministe belge (1880-1960) », *L'engagement des hommes pour l'égalité des sexes* (actes du colloque international 11-13 février 2010 organisé par l'institut Émilie du Châtelet), dir. Éliane Viennot, Florence Rochefort (à paraître 2012).

CONCLUSION

Ce lien étroit entre le féminisme et la laïcité est une caractéristique nationale, observable dès l'origine et découle du contexte particulier dans lequel le féminisme belge est né. C'est pourquoi il n'est jamais directement comparable dans le passé avec les autres féminismes occidentaux, pas même avec son voisin français. Dès l'origine, il poursuit des objectifs propres, liés à la situation politique belge, comme le fait de ne pas réclamer le suffrage des femmes (revendication jugée utopique dans un système censitaire masculin, à la différence de la France qui dispose du suffrage universel masculin). En revanche, il privilégie les revendications économiques (en lien avec l'industrialisation précoce du pays) et l'égalité civile. Il s'insère d'emblée dans une dimension de démocratisation de la société, qui ne se limite pas aux droits des femmes. C'est l'héritage des libéraux progressistes qui, en réalité, n'a réussi pleinement à convaincre tout le parti libéral que sur ce point (la question flamande et la question ouvrière ont été au contraire des ferments de discorde et de division).

Ce qui ne signifie pas que *tous* les laïcs, *tous* les libéraux ou *tous* les francs-maçons aient été partisans de l'*émancipation* féminine. Mais tous, à un moment donné, ont considéré l'appui au féminisme comme partie intégrante de leur propre vision des rapports hommes-femmes. Si pour beaucoup, la séparation des espaces privé et public demeurerait de règle, du moins prônaient-ils une communauté d'idées et une éducation analogue pour les deux sexes, réalisant l'harmonie de pensée au sein de la famille.

De leur côté, les premières militantes des droits féminins ne pouvaient qu'être en porte-à-faux avec la doctrine de l'Église qui, comme toutes les religions du Livre, proclame l'infériorité de la femme et sa soumission à l'homme. C'est bien le *front commun anticlérical* qui constitue le premier ciment de l'alliance entre féminisme, libéralisme et laïcité, lien qui se consolide au cours du XIX^e siècle-début XX^e siècle, en raison de la situation politique du pays, du long règne catholique (1884-1914) et du virage particulièrement sexiste d'une partie de la droite après les événements sociaux de 1886 (et plus encore au début du XX^e siècle).

La lecture genrée de l'histoire de l'émancipation féminine invite donc à la prudence quand il s'agit d'évaluer le passé, la question la plus pertinente étant de savoir « dans quelle mesure et quand la laïcité a-t-elle été favorable aux femmes » ? Il est certain que la réponse devra toujours être précisée, parce que toute alliance comporte une part d'opportunisme mutuel et que la laïcité (comme le féminisme) recouvre un large spectre de nuances. Mais une chose paraît claire : on ne voit pas dans quel autre milieu idéologique les féministes auraient pu trouver (et obtenir) un appui pour ancrer leur mouvement. ■

Je tiens à remercier Eliane Gubin pour ses conseils.